

CERTIFICATIONS POSSIBLES PAR LA VAE : CC2A

Cadres Commerciaux pour l'AgroAlimentaire – Niveau II

Principe Général

La demande initiale de VAE faite à l'organisme valideur permet de vérifier les conditions de recevabilité du candidat. Le candidat décrit ses activités dans un dossier qui est ensuite soumis à l'avis d'un jury (analyse du dossier et entretien avec le candidat). Le jury attribue tout ou partie du diplôme demandé.

ÉTAPES - DÉMARCHE À SUIVRE

L'accueil et l'information des demandeurs

Le CC2A informe le candidat sur la procédure à suivre, remet un guide pratique sur la VAE et le descriptif du titre CC2A. Un dossier de candidature est remis au demandeur.

Demande de VAE et contrôle de recevabilité de la demande

L'organisme valideur (CC2A) examine le dossier de candidature, notifie un avis de recevabilité dans un délai de 15 jours. Un rendez-vous est proposé avec le référent.

Accompagnement du candidat

Le référent remet un dossier au candidat et lui propose un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement est facultatif et gratuit.

Dossier d'analyse de l'expérience

Le candidat constitue un portefeuille de preuves en relation avec les différents blocs de compétences. Il apporte à chaque fois que cela est possible la preuve de son savoir faire en produisant tous les supports et justificatifs nécessaires. Le dossier (livret de candidature et livret décrivant les activités) est déposé 1 mois avant la rencontre avec le jury, en 2 exemplaires.

Evaluation par le jury

Le CC2A organise une réunion du Comité Technique d'Instruction, chargé de vérifier la conformité par rapport aux différentes phases techniques. Puis le candidat est reçu par le jury. Le jury notifie sa décision sous 10 jours.

Calendrier

Le jury sera mis en place dans le mois qui suit la réception du dossier n° 2. (Cette procédure est valable dès le premier candidat).

TARIFS

Dossier de candidature : 70 €

Accompagnement : 65 €/heure (durée à déterminer avec le candidat avec un seuil minimum de 4 h).

Jury : 70€

Des prises en charge totales ou partielles sont possibles en fonction des publics (congé VAE, plan de formation, Conseil Régional...). Cf fiche «Prise en charge financière de la vae».

CONTACTS EN LORRAINE

Groupe CCI Formation 54 (Lina GILSON ou Yannick LEGAY)

110 boulevard d'Austrasie – 54000 NANCY – Tél. 03.83.85.61.09 - Site Internet : www.nancy.cci.fr